



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne-SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

**14BIS.2. OBJET : Interpellation de Monsieur le Conseiller Hugues DOUMONT :
"Reprise de l'Ecole Industrielle et Commerciale par la Province"**

Monsieur Hugues DOUMONT, Conseiller communal, interpelle le Collège communal comme suit :

"Lors du plus récent Conseil provincial et dans le cas de la rénovation d'un bâtiment scolaire situé à NAMUR, le Député provincial FOURNAUX a « lâché » qu'alors que la Province est dans une phase de réduction de voilure, il était dans les « cartons » que la Province allait reprendre certaines écoles de promotion sociale de notre Province et notamment que la Ville d'ANDENNE avait proposé que son école soit « reprise » par la Province... Pouvez-vous me confirmer cette information ? Pourquoi ce débat n'a-t-il pas encore surgi au Conseil communal ? Quelles sont vos motivations ? Avez-vous mesuré les implications ? Le personnel est-il au courant ? Quelles sont les conséquences pour lui ? Quelles sont les conséquences pour un service public de proximité à ANDENNE ?

Je ne manquerai d'argumenter et de débattre avec vous, une fois vos réponses liminaires entendues.

Je vous remercie déjà pour vos réponses et vous souhaite bonne réception de la présente."

En réponse à cette interpellation, Monsieur Benjamin COSTANTINI, Echevin, répond textuellement comme suit :

"Monsieur DOUMONT, je vous remercie pour vos questions. Finalement, elles ne m'étonnent pas, d'abord en votre qualité de Conseiller provincial, où vous participiez au débat et, d'autre part, vous avez été Directeur de promotion sociale et à ce titre, nous avons une passion commune, tout comme les autres membres ici présents autour de la table bien évidemment.

Effectivement, je dois vous annoncer que nous avons eu des contacts avec la Province. Ces contacts datent de fin 2019 début 2020. Le débat n'est jamais venu sur la table du Conseil communal parce qu'il n'y a jamais eu d'accord à partager ici autour de cette table, comme il n'y a pas eu de discussions non plus au niveau du Conseil provincial, vous venez de le dire bien évidemment.

Pourquoi avons-nous eu l'idée de rencontrer la Province par rapport à une collaboration avec notre école de promotion sociale? Au niveau du décret, il y a eu une modification en 2018 qui a été effectuée par le législateur, lequel a prévu des incitants pour permettre à des écoles de promotion sociale, qui ne disposent pas du seuil critique fixé à 20.000 périodes, de fusionner entre elles à travers ce décret.

A notre niveau, notre petite école de promotion sociale dispose approximativement de 5650 périodes.

Il y a bien évidemment des avantages à anticiper à un phénomène qui se produira dans quelques années mais qui ne permettra probablement pas aux pouvoirs organisateurs de pouvoir s'organiser entre eux pour définir au mieux un projet de fusion et donc un projet de reprise de l'école promotion sociale. Voilà le cadre dans lequel nous nous situons. Ces éléments ont également été rappelés dans le cadre de la Déclaration de politique communautaire du précédent et nouveau Gouvernement.

Je vous lis à ce qui est prévu dans cette Déclaration : "Le Gouvernement veillera à encourager les coopérations et les fusions sur base volontaire entre les établissements de promotion sociale pour harmoniser l'offre de formations et renforcer les moyens administratifs et pédagogiques des établissements tout en veillant à conserver une offre de proximité."

En conséquence, c'est dans ce cadre que nous souhaitons nous inscrire bien évidemment. Au niveau du secteur de l'enseignement de promotion sociale, tous les enseignants, les staffs administratifs, toutes les personnes qui sont parfois financées sur fonds propres par les pouvoirs organisateurs se posent des questions sur leur avenir... C'était donc cette question que nous souhaitons à un moment donné anticiper.

Ces contacts avec la Province ont eu lieu fin 2019-début 2020 et depuis plus rien. Sur base des déclarations de Monsieur le Député FOURNAUX et d'un contact récemment, il semblerait que la Province souhaiterait réactiver ce dossier.

Dans la période que je vous ai indiquée, nous avons rencontré autour de la table le Député provincial Richard FOURNAUX avec le Bourgmestre, en présence de Madame HENRIET, Directrice de l'EIC, ainsi que Madame MARLIÈRE, Inspectrice générale de l'enseignement, aujourd'hui pensionnée et remplacée par un Andennais, Monsieur VERDONCK.

A noter qu'il y avait des fondamentaux à cette reprise/fusion. Tout d'abord, la garantie de la stabilité de l'emploi des membres du personnel relevant de la Communauté française mais aussi ceux qui sont financés par la Ville d'ANDENNE sur fonds propres. Il y a des personnes qui travaillent dans le staff administratif qui sont financées par le pouvoir organisateur mais également le personnel de nettoyage, etc... Tout ce personnel doit conserver ses droits et ces avantages, ainsi que son contrat de travail.

Ensuite, c'est bien évidemment le maintien de l'école de promotion sociale à ANDENNE... C'est une évidence, avec un service et une offre de proximité en lien avec l'offre d'aujourd'hui mais aussi évoluer en fonction des besoins d'une formation de demain. L'élaboration de ce projet de reprise doit se faire évidemment en concertation avec les directeurs concernés... Voilà les principes de base qui avaient été discutés à l'époque et qui faisaient l'objet d'un accord du Député provincial, de son Inspectrice et du Collège andennais. Il n'y a jamais plus eu de contacts officiels et de documents qui retraçaient de manière plus précise les termes de l'accord.

Par rapport au personnel, c'est un autre élément et une question que vous soulevez... Effectivement, le personnel en son temps avait été rencontré par la Directrice. Il était soulagé et serein de savoir que l'on jouait la transparence avec eux mais aussi de voir que l'on anticipait déjà le futur de l'enseignement de promotion sociale avec toutes les difficultés que cet enseignement risque de connaître à l'avenir.

Je ne vais pas développer plus amplement le sujet ici mais force est de constater que l'enseignement de promotion sociale risque à terme d'avoir des difficultés par rapport à la concurrence des établissements universitaires, supérieurs, mais aussi du FOREM qui tend à certifier certaines formations, à proposer des formations en soirée, etc...

Voilà la réponse que je peux vous donner et j'ai essayé d'être le plus complet."

Monsieur DOUMONT reprend ensuite la parole et s'exprime comme suit :

"Merci Monsieur l'Echevin, j'ai juste une petite réaction... Je pense qu'il y a déjà 20 ans, l'on parlait déjà de l'avenir des petits établissements comme celui d'ANDENNE. D'ailleurs, j'avais déjà présenté, lorsque j'étais Directeur, un plan de fusion à Monsieur DECHAMPS "in illo tempore" visant à restructurer si on le pouvait mais sur base volontaire comme vous l'avez expliqué.

La seule chose sur laquelle je voulais attirer l'attention, c'est le fait qu'ici, si la Province reprend l'école, c'est probablement une fusion plutôt par absorption et non une fusion égalitaire.

A l'époque, je l'avais proposé cela à la Commune de SAMBREVILLE. Sauf s'il y a un accord évidemment dans une convention, si la Province devient pouvoir organisateur seul et unique, et la Ville d'ANDENNE ne l'est plus, ils peuvent très bien laisser les 5.500 périodes pendant 3, 4 voire 5 ans et à un moment donné rapatrier ces périodes ailleurs.

Je présume que vous prendrez vos garanties à ce niveau là, cela me paraît très important. Je sais qu'il n'y a pas beaucoup de personnel nommé mais au niveau des nominations, lorsqu'on est nommé dans l'enseignement de la Communauté française, l'on peut se balader dans toutes les écoles au choix au sein de la Communauté mais lorsqu'on est nommé dans un établissement libre ou dans un établissement du CPEONS, cette nomination se fait auprès du pouvoir organisateur ce qui risque de poser un problème si la Province reprenait les gens nommés à la Ville d'ANDENNE.

Voilà, ce sont des choses auxquelles il faut faire attention avant de signer un accord définitif afin que l'on puisse garder les effectifs présents évidemment, même si je comprends bien que les incitants peuvent être favorables. Moi-même, il y a 20 ans, j'ai pensé que c'était intéressant de le faire mais lorsque l'on se trouve dans une fusion plutôt par absorption où le pouvoir organisateur disparaîtra à terme de la carte, il faut extrêmement bien négocier tous ces paramètres-là."

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS



